

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

SOCIETE TOURISTIQUE DU CAP BON

Siège social : Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-

La Société Touristique du Cap Bon publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 24 juillet 2009. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Fayçal DAOUD.

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2008 & 2007

(En Dinars Tunisiens)

ACTIFS	Notes	31/12/08	31/12/07
<u>ACTIFS NON COURANTS</u>			
<u>Actifs immobilisés</u>		<u>3 850 941</u>	<u>4 251 192</u>
Immobilisations corporelles	3-1	95 261	59 153
Amortissements		<u><24 453></u>	<u><14 341></u>
		70 808	44 812
Immobilisations financières	3-2	3 780 133	4 280 128
Provision		-	<u><73 748></u>
		3 780 133	4 206 380
Total des actifs non courants		3 850 941	4 251 192
<u>ACTIFS COURANTS</u>			
Autres actifs courants	3-3	1 346 211	924 832
Provision		<u><15 732></u>	<u><15 732></u>
		1 330 479	909 100
Liquidités et équivalents de liquidités	3-4	630 026	1 014
Total des actifs courants		1 960 505	910 114
TOTAL DES ACTIFS		5 811 446	5 161 306

BILANS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2008 & 2007

(En Dinars Tunisiens)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	Notes	31/12/08	31/12/07
CAPITAUX PROPRES	3-5		
Capital social		80 000	80 000
Réserves		4 454 239	4 454 239
Autres capitaux propres		405 600	405 600
Résultats reportés		<1 331 063>	<1 212 587>
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		3 608 776	3 727 252
Résultat net de l'exercice		755 295	<118 476>
Total des capitaux propres avant affectation		4 364 071	3 608 776
<u>Passifs courants</u>		1 447 375	1 552 530
Fournisseurs		3 230	40 378
Autres passifs courants	3-6	1 444 145	1 512 152
Concours bancaires et autres passifs financiers		0	0
Total des passifs		1 447 375	1 552 530
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		5 811 446	5 161 306

ETATS DES RESULTATS COMPARES ARRETES AUX 31 DECEMBRE 2008 & 2007

(En Dinars Tunisiens)

	Notes	31/12/08	31/12/07
<u>Produits d'exploitation</u>		<u>153 804</u>	<u>1 342</u>
Revenus	4-1	80 056	1 342
Autres produits d'exploitation		73 748	-
<u>Charges d'exploitation</u>		<u>177 812</u>	<u>134 372</u>
Charge de personnel	4-2	68 696	58 335
Dotations aux amortissements et aux provisions	4-3	13 923	18 429
Autres charges d'exploitation	4-4	95 193	57 607
Résultat d'exploitation		<24 008>	<133 030>
Charges financières nettes		<845>	-
Produits financiers et de placement		294	275
Autres pertes ordinaires	4-5	<74 586>	<4 671>
Autres gains ordinaires	4-6	901 375	19 200

Résultat des activités ordinaires avant impôt	802 230	<118 226>
Impôt sur les sociétés	<46 935>	<250>
Résultat des activités ordinaires après impôt	755 295	<118 476>
Résultat net de l'exercice	755 295	<118 476>

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE COMPARES AUX 31 DECEMBRE 2008 & 2007

(En Dinars Tunisiens)

	NOTES	31/12/08	31/12/07
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>			
Encaissements reçus des participations		80 056	1 540
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel		<105 843>	<13 360>
Intérêts payés		0	<259>
Impôts, taxes et autres dettes payées		<96 830>	0
Flux de trésorerie affectés à l'exploitation	5-1	<122 617>	<12 079>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		<57 443>	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		923 650	12 000
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations financières		426 247	0
Flux de trésorerie prov des activités d'investissement	5-2	1 292 454	12 000
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>			
Encaissements provenant des bons de trésor		0	1 778
Encaissement de la SHR		329 469	80 426
Décaissements en faveur de la SHR		<820 294>	<128 476>
Encaissement de la SICAB		0	50 000
Décaissement en faveur de la SICAB		<50 000>	0
Flux de trésorerie affectés aux activités de financement	5-3	< 540 825>	3 728
Variation de trésorerie	5-4	629 012	3 648
Trésorerie au début de l'exercice		1 014	<2 634>
Trésorerie à la clôture de l'exercice		630 026	1 014

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**Exercice arrêté au 31 Décembre 2008 (Montants en Dinars Tunisiens)****1. PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La STCB est une Société Anonyme créée en 1965.

La société a été constituée avec un capital de 80 000 D T.

La société a pour objet la création, l'exploitation et l'installation de tout établissement hôtelier, thermique, balnéaire, de loisirs, de jeux, restauration et plus généralement, la prise de participation directe ou indirecte dans toutes les opérations se rattachant à son objet social.

Actuellement la STCB n'a conservé de participation que dans le capital de la société hôtelière RIADH (hôtel de catégorie 2 étoiles situé à Nabeul et d'une capacité de 190 lits étendue actuellement à 242 lits).

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

Les Etats Financiers sont présentés par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 décembre 1996 portant promulgation du système comptable des entreprises.

L'élaboration des Etats Financiers a été faite dans le respect des principes comptables et en conformité avec les hypothèses et conventions prévues par le cadre conceptuel prévu par le décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996.

Les Etats Financiers sont composés du bilan, de l'état des résultats et de l'état des flux de trésorerie. Les notes aux états financiers reprennent le détail des principales rubriques.

L'état des résultats est établi selon la présentation autorisée, alors que l'état des flux de trésorerie est présenté selon la méthode de référence.

2.1. Immobilisations Corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées à leurs coûts historiques hors taxes récupérables et sont amorties linéairement sur la base des taux suivants :

Agencements, Aménagements et Installations	15%
Matériel de transport	20%
Equipements de bureau	20%
Matériel informatique	33,33%

2.2. Immobilisations Financières

Les titres de participations sont comptabilisés à leurs coûts d'acquisition.

Au cours de l'exercice 2008, la STCB a décidé de céder les actions qu'elle détient dans le capital de la SODICAB soit 49.999 actions à leur valeur mathématique soit pour un prix global de 426.247 D ; dégageant ainsi une perte sur cession de 73.745 D, portée au niveau de l'état de résultat de l'exercice 2008.

La provision pour dépréciation des titres déjà constituée par la société sur ces titres pour un montant de 73.748 D, a été reprise au cours du même exercice. Elle constitue les autres produits d'exploitation au niveau de l'état des résultats.

3. NOTES SUR LE BILAN

ACTIFS

3.1 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		31/12/2008	31/12/2007
Terrain (1)		2 385	2 877
AAI		22 719	22 073
Matériel de transport (2)		57 443	23 650
Equipements de bureau		5 385	5 385
Matériel informatique		7 329	5 168
Valeurs brutes		95 261	59 153
Amortissements (3)		<24.453>	<14 341>
Valeurs nettes		70 808	44 812

(1) Au cours de l'exercice 2008, la STCB a cédé une parcelle de terrain d'une superficie de 8547 mètres carrés dénommée « Najet » sise à Dar Chaabane El Fehri dégageant une plus value pour un montant de 899.508 D portée parmi les autres gains ordinaires au niveau de l'état des résultats .

(2) Au cours de l'exercice 2008, la STCB a acquis deux voitures (407 et Citroën Berlingo) pour un prix de 57.443 D et a cédé une voiture Volkswagen acquise en 2007 pour 23.650 D. Le résultat de la cession est une moins value de 840 D portée au niveau de l'état des résultats parmi les autres pertes ordinaires (Note 4-5).

(3) Le tableau de variation des immobilisations et des amortissements au 31 Décembre 2008 est présenté en annexe 1.

3.2 IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Participations	3 779 995	4 279 990
Dépôts et cautionnements	138	138
TOTAL BRUT	3 780 133	4 280 128
Provisions pour dépréciation des titres	-	<73 748>
TOTAL NET	3 780 133	4 206 380

-Au cours de l'exercice 2008, la STCB a décidé de céder les actions qu'elle détient dans le capital de la SODICAB soit 49.999 actions à leur valeur mathématique soit pour un prix global de 426.247 D ; dégageant ainsi une perte sur cession de 73.745 D, portée au niveau de l'état de résultat de l'exercice 2008.

La provision pour dépréciation des titres déjà constituée par la société sur ces titres pour un montant de 73.748 D, a été reprise au cours du même exercice.

-Le tableau d'analyse des participations et des provisions est présenté en annexe 2.

3.3 AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>		<u>31/12/2007</u>
Compte de liaison avec les filiales	1 258 652		842 991
Etat et collectivités publiques	84 705	(1)	75 431
Avances aux fournisseurs	-		5 000
Charges comptabilisées d'avance	2 604		1010
Prêt au personnel	250		400
TOTAL BRUT	1 346 211		924 832
Provisions pour dépréciation des actifs courants	< 15 732>		<15 732>
TOTAL NET	1 330 479		909 100

(1) Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

	2008	2007
Report d'impôt	48 322	48 322
Report de TVA	35 034	25 760
T V A gelée	1 349	1 349
TOTAL	84 705	75 431

3.4 LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique totalise à la date du 31 Décembre 2008 un montant de 630 026 D détaillé ainsi :

Banque ATB	104.632 D
Banque STB	394 D
Chèque en Caisse	525.000 D

-Le compte chèques en caisse représente le montant restant à encaisser à la clôture de l'exercice 2008, au titre de l'opération de vente du terrain (cf. Note 3-1).

LES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

3.5 LES CAPITAUX PROPRES

La variation de la situation nette se présente comme suit :

	<u>2008</u>		<u>2007</u>
Capital social	80 000		80 000

Réserves légales	4 242		4 242
Autres réserves	4 449 997	(1)	4 449 997
Autres capitaux propres	405 600	(2)	405 600
Résultat reportés	<1 331 063>		<1 212 587>
Capitaux propres avant résultat de l'exercice	3 608 776		3 727 252
Résultat de l'exercice	755 295		<118 476>
Capitaux propre avant affectation	4 364 071		3 608 776

(1) Ce montant correspond aux plus values réalisées suite à la cession des unités Beau rivage, Aladin et Néapolis.

(2) Ce montant correspond à la plus value dégagée lors de la réévaluation des titres de la société hôtelière «Salammbô» en 1991. Ces titres ont été cédés au cours de la même année.

3.6 AUTRES PASSIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

		<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Créditeurs divers	(1)	1 366 876	1 352 920
Provision pour congés payés		12 575	12 575
Salaires à payer		-	2 960
Etat et collectivités publiques	(2)	60 707	14 694
Créditeur S.H.R		-	75 718
Créditeur S.N.I		3 987	4 177
Créditeur SICAB		-	49 108
TOTAL		1 444 145	1 512 152

(1) Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2008		2007
Gouvernorat de Nabeul	674 400	(i)	674 400
Versement/ augmentation du capital	640 817	(ii)	640 817
Charge à payer	40 019	(iii)	23 518
C.N.S.S	11 640	(iv)	14 185
TOTAL	1 366 876		1 352 920

(i) Ce montant correspond à la valeur du lot de terrain de l'hôtel «Salammbô» acquis auprès du Gouvernorat de Nabeul.

(ii) Ce montant correspond aux versements opérés sur les agrumes et autres produits agricoles dans tout le Gouvernorat de Nabeul, au titre de l'augmentation du capital de la société. Ce montant a été viré dans ce compte au cours de l'exercice 1989 lorsque l'assemblée des actionnaires a décidé de ramener le capital social à 80 000 D.

(iii) Le solde de ce compte s'établit à la date du 31 Décembre 2008 à 40 019 D. Il se détaille ainsi :

Jetons de présence (solde 2006)	9 048 D
Jetons de présence 2008	10 000 D
Droit d'enreg main levée (solde 2006)	9 596 D
Honoraires CAC 2008	3 500 D
Honoraire comptabilité	4 200 D
Autres	3 675 D

(iv) Cette rubrique représente notamment le montant du à la CNSS au titre du 4^{ème} trimestre 2008 pour 3 467 D et un reliquat de dette au titre de l'exercice 2007 pour 7.351 D ainsi qu'un montant de 822 D du à la CAVIS au titre de la retraite complémentaire du Directeur Général.

(2) Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	2008	2007
Retenues à la source sur honoraires	365	-
Retenues à la source sur salaires	814	13 161
Impôt sur les sociétés	46 935	-
Déclarations fiscales 2006 & 2007 (i)	12 449	-
T .F .P	96	1 022
F.O.P.R.O.L.O.S	48	511
TOTAL	60 707	14 694

(i) Cette rubrique correspond au montant restant du au titre des déclarations fiscales mensuelles qui n'ont pas encore été déposées à la recette des finances et couvrant la période allant du mois d'Octobre 2006 à Décembre 2007.

4. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT

4.1 REVENUS

Les revenus totalisent à la date du 31 Décembre 2008 un montant de 80 056 D. Ils correspondent à hauteur de 80 000 D aux dividendes reçus de la SICAB au titre des résultats réalisés par cette dernière à la clôture de l'exercice 2007.

4.2 CHARGES DE PERSONNEL

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Salaires et complément de salaires	59 047	49 840
Charges sociales	8 918	7 481
Provision pour congés payés	731	1 014
TOTAL	68 696	58 335

4.3 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS:

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	13 923	7 184
Dotation aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	-	11 245
TOTAL	13 923	18 429

4.4 AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique se présente comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Achats et Autres services extérieurs	91 583	55 160
Impôts et taxes	3 610	2 447
TOTAL	95 193	57 607

4.5 AUTRES PERTES ORDINAIRES

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Pertes ordinaires	1	30
Perte / cession immobilisation corporelle	840	
Perte / cession participation	73 745	-
Pénalités CNSS	-	2 761
Pénalités Impôts	-	1 880
TOTAL	74 586	4 671

4.6 AUTRES GAINS ORDINAIRES

Le solde de ce compte se détaille comme suit :

	<u>31/12/2008</u>	<u>31/12/2007</u>
Jetons de présence	-	4 500
Reprise provision sur participation (i)	-	-
Profit sur cession d'immobilisation (ii)	899 508	12 000
Profit ordinaire	1 867	2 700
TOTAL	901 375	19 200

(i) La reprise sur provision réalisée sur les titres de participation SODICAB a été constatée parmi les autres produits d'exploitation au cours de l'exercice 2008.

(ii) Il s'agit de la plus value réalisée par la STCB suite à la cession d'un terrain au cours du mois de Décembre 2008 (voir Note 3-1).

5. NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE

L'état des flux de trésorerie de la STCB arrêté au 31 Décembre 2008 a été établi selon la méthode de référence. Il fait ressortir distinctement les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement et les flux de trésorerie liés aux activités de financement. Comme il fait apparaître la manière avec laquelle a évolué la trésorerie de la STCB entre le début de l'exercice 2008 et la clôture de ce même exercice.

5-1 FLUX DE TRESORERIE AFFECTES A L'EXPLOITATION

Les flux de trésorerie liés à l'exploitation ont été de -122 617 D, entre le début et la clôture de l'exercice 2008. Cette variation est expliquée essentiellement par les sommes versées aux fournisseurs et au personnel à hauteur de 105 843 D.

5-2 FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement ont enregistré une variation positive de +1 292 454 D. Cette variation a été enregistrée suite notamment à la cession d'un terrain appartenant à la société pour un montant de 900 000 D, ainsi que la cession de la participation de la société dans la SODICAB pour un montant de 426 247 D.

5-3 FLUX DE TRESORERIE AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement ont été de - 540 825 D. Les principales variations enregistrées au niveau de cette rubrique concernent les postes suivants :

.Décaissements en faveur de la SHR et de la SICAB	:	<820 294 D >
.Encaissement de la SHR	:	329 469 D

5-4 VARIATION DE TRESORERIE

La trésorerie de la Société Touristique du Cap-Bon s'est améliorée entre le début et la clôture de l'exercice 2008.

Elle est passée de + 1 014 D à + 630 026 D d'où une variation positive de 629 012 D.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Messieurs les actionnaires de la Société Touristique du Cap Bon-SA Avenue Mongi Slim – Nabeul

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons procédé à l'examen des états financiers de la Société Touristique du Cap Bon - SA arrêtés au 31 Décembre 2008.

Ces états financiers qui font apparaître un total net de bilan de 5 811 446 D et un résultat bénéficiaire net de 755 295 D, ont été arrêtés par votre conseil d'administration et relèvent de sa responsabilité. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de révision comptable généralement admises en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et réaliser l'audit afin d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à l'évaluation de ces / ce risque (s), l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité et relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation des états financiers dans leur ensemble.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Compte tenu des diligences que nous avons accompli, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers ci-joints, arrêtés par votre conseil d'administration, et établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises tunisiennes, tel que fixé par la loi N°96-112 du 30 Décembre 1996, sont sincères et réguliers et qu'ils donnent une image fidèle pour

tous les aspects significatifs de la situation financière de la Société Touristique du Cap Bon –SA , arrêtée au 31 Décembre 2008 et du résultat de ses opérations à cette date.

(i) En application des dispositions de l'article 15 de la loi 2005-96 du 18 Octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières , et sur la base de nos travaux effectués conformément aux standards professionnels généralement pratiqués sur le plan international, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures au niveau du système de contrôle interne de la société pouvant affecter son efficacité.

(ii) En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous n'avons pas de remarques particulières sur les informations comptables données dans le rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de la société arrêtés au 31 Décembre 2008.

(iii) En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons remarqué que la société ne s'est pas encore conformée à la réglementation en vigueur en ce qui concerne la tenue des comptes en valeurs mobilières pour les actions émises par la société.

Par ailleurs, la société n'a pas encore signé et déposé le cahier des charges prévu par l'arrêté du ministre des finances du 28 Août 2006.

Tunis, Le 9 juillet 2009

Fayçal DAOUD

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES
Exercice clos au 31 Décembre 2008

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Il n'entre pas dans notre mission de rechercher l'existence éventuelle de telles conventions.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention visée à l'article 200 et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Toutefois et au cours de nos travaux, nous avons relevé les opérations ci-après, qui ont été autorisées par votre conseil d'administration :

-Au cours de l'exercice 2008, la SHR a obtenu des avances nettes sans intérêt de la part de la STCB pour un montant de 490 825 D,
-L'avance obtenue de la SICAB en 2007 (sans intérêt), pour un montant de 50 000 D a été remboursée au cours de l'exercice 2008,
-La STCB a cédé au cours de l'exercice 2008 sa participation dans la SODICAB à la SICAB à sa valeur mathématique à la clôture de l'exercice 2008, soit un montant total de 426 247 D.

Tunis, Le 9 juillet 2009

Fayçal DAOUD

RESULTATS DES TRAVAUX D'AUDIT
AU 31 DECEMBRE 2008

1 - Capitaux Propres

1-1 Capital Social

Devant les problèmes liés à l'identification des actionnaires de la STCB , puisque certains actionnaires contestent la valeur de leurs participations mentionnées sur les certificats de propriété en se basant sur des preuves à leurs dispositions , et que d'autres contestent les noms inscrits sur les certificats de propriété qui leurs ont été délivrés ; l'assemblée générale ordinaire du 14 Juin 2003 a demandé en justice la désignation d'un expert judiciaire afin d'arrêter définitivement la liste des actionnaires de la société .

Les travaux accomplis à ce jour (Juin 2009) par l'expert judiciaire ont permis d'identifier les détenteurs de participations dans le capital de la STCB à hauteur de 77.595 D sur un capital total de 80.000 D.

2 - Autres Passifs Courants

2-1 Dette du Conseil du Gouvernorat de Nabeul / Autres Capitaux Propres & Versements / Augmentation du Capital

Le conseil d'administration tenu le 2 Aout 2008 a décidé de supprimer des états financiers de l'exercice 2008 de la société , la dette envers le conseil du gouvernorat de Nabeul pour un montant de 674.400 D ainsi qu'un montant de 426.135 D porté au niveau du compte « versement sur augmentation du capital » . Cette décision n'a pas été suivie d'effet par la société, et ces dettes figurent encore au niveau des états financiers de la Société Touristique du Cap Bon –SA à la clôture de l'exercice 2008.

2-2 Charges à Payer

Le solde de ce compte s'établit à la date du 31 Décembre 2008 à 40 019 D. Il se détaille ainsi :

Jetons de présence (solde 2006)	9 048 D
Jetons de présence 2008	10 000 D
Droit d'enreg main levée (solde 2006)	9 596 D
Honoraires CAC 2008	3 500 D
Honoraire comptabilité	4 200 D
Autres	3 675 D

Les montants concernant la main levée droit d'enregistrement soit 9 596 D, ainsi que les jetons de présence antérieurs non payés à ce jour, ne sont pas justifiés à hauteur de 860 D.

3-Indemnité Directeur Général Société Hôtelière RIADH

Au cours de l'exercice 2008, la STCB a payé des émoluments au Directeur Général d'un montant brut de 43 610 D.

Le Directeur Général de la Société Touristique du Cap- Bon assure en même temps la fonction de Président Directeur Général de la Société Hôtelière RIADH.

A notre avis, une partie de l'indemnité ci –dessus évoquée, devrait faire l'objet d'une refacturation de la part de la STCB à la Société Hôtelière RIADH.

4 - Immobilisations Financières

La rubrique immobilisations financières reprend une participation dans la société Hôtelière RIADH pour un montant de 1.528.000 D.

Selon le dossier juridique de la Société Hôtelière RIADH, la part détenue par la STCB dans son capital s'établit à 1.527.850 D.

5 - Mise à Jour des Statuts

Actuellement les statuts de la société sont à jour jusqu'à la parution de la loi N°2000-93 du 3 Novembre 2000, portant promulgation du code des sociétés commerciales.

Suite à la promulgation de la Loi N°2005-65 du 27 Juillet 2005, modifiant et complétant le code des sociétés commerciales et la Loi N°2005-96 du 18 Octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières ainsi que la Loi N°2009-16 du 16 Mars 2009 modifiant et complétant le code des sociétés commerciales, les statuts de la Société Touristique du Cap Bon doivent tenir compte des dispositions nouvelles apportées par ces lois.